UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE
1882

17-18-19 SEPTEMBRE 2021

64 EME CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PECHE A SOUTENIR EN BATEAU PROGRAMME

ENTRAINEMENTS OPTIONNELS :

Mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17:

Possibilité d'entrainement sur un bateau mis à disposition par l'UNM (appâts fournis identiques à ceux du championnat).
6h30, rendez-vous au club, café offert et remise d'un sac d'appâts
7h, embarquement et départ vers la zone de pêche
7h30-12h45, pêche
13h, retour au port

Vendredi 17 :

10h à 16h, Accueil des participants à l'UNM
Contrôle des licences, des certificats médicaux des pass sanitaires ou test PCR négatifs
Retrait des dossards compétiteurs et des tickets pour les repas
Retrait des sacs de bienvenue
18h, Tirage au sort des bateaux, des places des compétiteurs et des référents de bord
Briefing des compétiteurs, des skippers et des commissaires de bord
Apéritif d'accueil

LE CHAMPIONNAT :

Samedi 18 :

6h, Rendez-vous à l'UNM (34 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille, attention peu de place de parking disponibles)
Café, viennoiserie,
Remise d'une bouteille d'eau et du sac d'appâts
7h, Embarquement et départ vers la zone de pêche
7h30-12h45,Pêche
13h, Retour au port & Pesée des poissons
13h, possibilité de participer à un barbecue dans l'enceinte du club (réservation obligatoire)
18h, Publication des résultats de la 1ère manche et apéritif

Dimanche 19 :

6h, Rendez-vous à l'UNM
Café, viennoiserie,
Remise d'une bouteille d'eau et du sac d'appâts
6h30, Embarquement et départ vers la zone de pêche
7h-12h15,Pêche
13h, Retour au port & Pesée des poissons
13h, possibilité de participer à un barbecue dans l'enceinte du club (réservation obligatoire)
18h, Publication des résultats, remise des prix et apéritif
19h30, repas de clôture au restaurant de l'UNM (réservation obligatoire)

FICHE TECHNIQUE

Mode de pêche :

Pêche à soutenir avec une canne maximum de 5 mètres en action de pêche.

3 hameçons simples au maximum par montage.

Cannes de réserve illimitées, montées jusqu'à l'émerillon ou agrafe.

Style de pêche au mouillage dans une zone définie par points GPS.

Il est interdit de pêcher à la dérive.

Le moteur électrique est interdit par l'organisation.

La strouille ou autres formes d'amorçage sont interdites.

Appâts :

Seuls les appâts fournis par l'organisateur seront autorisés.

Les appâts fournis aux compétiteurs seront les suivants :

- 1 boîtes de Dures
- 300 grammes de crevettes (1 barquette Pexeo).
- 150gr de calamars blancs taille médium.

Les appâts non utilisés le samedi ne pourront pas resservir le dimanche. Ils seront récupérés par le skipper à la fin de pêche puis remis à l'organisation.

Aucun additif ne sera autorisé !

SECURITE

Les deux manches commenceront et finiront par appel VHF canal 6.

En cas de conditions climatiques difficiles, l'organisateur se réserve le droit de modifier le planning des épreuves dans le respect du règlement fédéral et d'utiliser la zone de repli définie le matin même en cas de force majeure.

Les horaires pourront être également modifiés à la sortie des bateaux en fonction du trafic des navires de commerce.

La sortie des bateaux ne se fera qu'après autorisation des instances portuaires.

Le skipper est le seul maître à bord, c'est lui qui prendra les décisions qui s'imposent en cas d'urgence.

SURVEILLANCE ET ASSISTANCE :

Deux bateaux de sécurité seront affectés sur la zone de pêche pendant toute la durée du championnat.

Le bateau référent de direction de championnat / sécurité sera à votre disposition par VHF canal 6 pour répondre à toute demande de skipper.

Il est demandé aux skippers d'avoir leur téléphone portable allumé au cas où la direction aurait besoin de les contacter pour des raisons qui ne sauraient être diffusées sur le canal 6 ou des raisons de sécurité.

Tout bateau en action de pêche au mouillage se trouvant hors zone, pourra, après décision du jury, être disqualifié pour la journée (article 9 du cahier des charges).

RÈGLEMENT

A- Déroulement de la compétition sur le bateau :

Les places attribuées aux concurrents à bord des bateaux (conformément au chapitre XXI du règlement fédéral) seront tirées au sort par le référent de bord au moment de l'embarquement.

Le skipper décide du lieu de pêche tout en restant dans la zone définie pour la manche.

Il pourra toutefois demander l'avis du référent de bord représentant les compétiteurs.

Le changement de mouillage sera opéré à la demande du référent de bord après consultation des compétiteurs (à la majorité) autant de fois que nécessaire.

La direction du championnat demandera à mi compétition une pause d'un quart d'heure pour le changement « obligatoire » de place sur les bateaux. Elle donnera à nouveau le feu vert pour le redémarrage de la compétition.

Il est interdit de se servir de téléphones portables à bord des embarcations pendant la durée des épreuves du championnat, sauf pour des raisons de sécurité.

Par soucis de courtoisie, chaque compétiteur est invité à participer au nettoyage du bateau.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AU 64EME CHAMPIONNAT DE FRANCE

B- Se conformer au règlement fédéral en vigueur (www.ffpspeches.fr choix "Mer" Discipline "Bateau")

Lieu de pêche à l'initiative des capitaines dans la zone définie.

L'amorçage (strouille) est interdit

Les appâts sont distribués en quantité égale pour chaque concurrent au départ du port, par le référent de bord.

La pêche est interdite pendant les manœuvres de mouillage.

Le moteur électrique est interdit par l'organisation.

C- Espèces interdites à la pesée :

Tous les poissons dits "BLEUS" sont interdits. Figurent dans cette catégorie : maquereaux, orphie, pélamides, thonines.

Les bogues et chinchards ne sont pas assimilés à cette catégorie et seront autorisés.

Pour tous les autres poissons, la taille minimale sera celle de la législation en vigueur à ce jour.

Tous les poissons ayant la taille légale définie par arrêté des autorités de tutelle pourront être utilisés comme appâts, mais ne devront pas être présentés à la pesée.

Il n'y aura pas de maille à 12cm sur les poissons de roche.

Dans le cas de poissons litigieux (poissons inconnus, nom ne figurant pas sur la liste des poissons cités) à la demande expresse du pêcheur, le référent de bord comptabilisera le poisson à part (dans un sac prévu à cet effet). Le référent de bord le notera sur la fiche et posera le problème lors de la pesée, à la remise de la fiche "référent de bord" correspondante.

Dans ce cas précis, aucune pénalité ne sera encourue par le compétiteur, après la décision du jury.

Tout pêcheur qui présentera à la table de pesée des poissons ne faisant pas la taille règlementaire (ou exigée par l'organisateur) ainsi que des poissons concernés par l'arrêté du 17 mai 2011, imposant le marquage de certaines espèces, sera seul responsable de sa présentation et sera pénalisé de 10% sur sa pesée totale/point par poisson non validé.

PESÉE

Préparation de la pesée :

Sur le bateau :

Le compétiteur :

Devra sectionner la nageoire caudale basse des poissons concernés par l'arrêté de marquage (arrêté du 17 mai 2011). Cet arrêté sera joint dans l'enveloppe référent de bord.

Chaque pêcheur mesurera son poisson sous le contrôle du référent de bord.

Le référent de bord :

Une pige sera mise à disposition des compétiteurs sur chaque bateau.

La pige restera sur le bateau pour la journée du dimanche.

Le référent de bord place les prises dans le filet prévu à cet effet, met l'étiquette sur laquelle est indiqué le nom du pêcheur et ferme le sac avec le rilsan.

Signe avec le compétiteur la fiche de prises après l'avoir remplie.

Surveille le convoyage.

De retour au port :

Le référent de bord sera le seul habilité à débarquer les sacs des compétiteurs à l'endroit où s'effectuera la pesée.

Durant la pesée, le compétiteur pourra être présent.

Tous les poissons présentés à la table de pesée par le pêcheur, seul responsable de sa présentation, ne faisant pas la taille réglementaire, sera pénalisé de 10% sur sa pesée totale, poids/point par poisson non valide.

ATTENTION AUX VIVES

(petit poisson de 15 à 20 cm)

Prenez toutes les précautions pour la décrocher (pince à vive, couteau, chiffon).

Ne la prenez jamais à pleine main, risque de piqûre très douloureuse voir dangereuse en cas d'allergie.

3 dards

3 dards

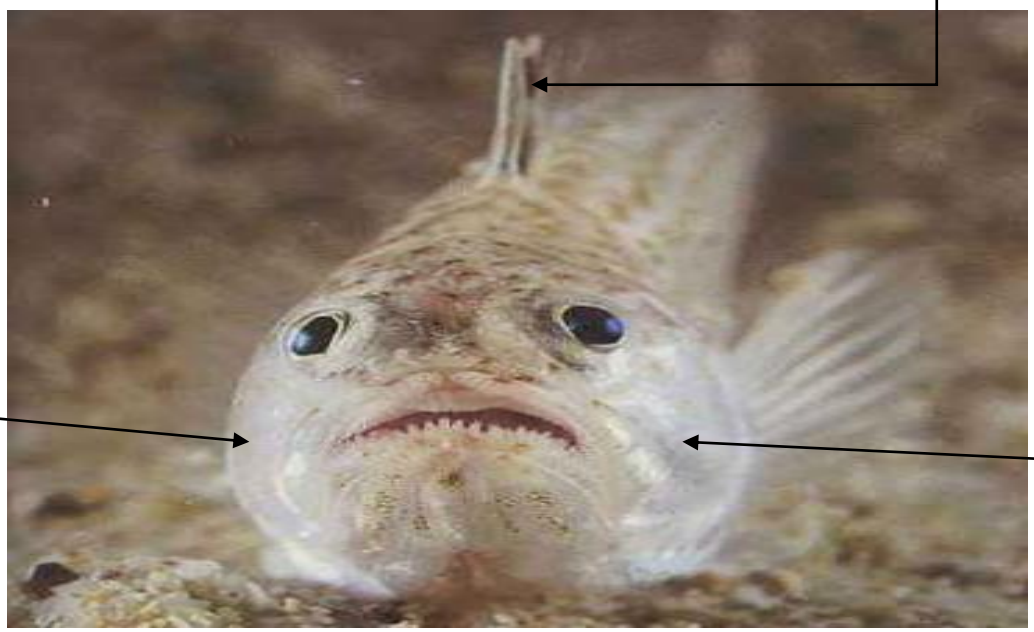

1 dard

1 dard

Liste des espèces devant faire l'objet d'un marquage

Bar/Loup, *Dicentrarchus labrax*	**Maigre,** *Argyrosomus regius*
Bonite, *Sarda sarda*	**Makaire Bleu,** *Makaira nigricans*
Cabillaud, *Gadus morhua*	**Maquereau,** *Scomber scombrus*
Corb, *Sciaena umbra*	**Marlin bleu,** *Makaira mazara*
Denti, *Dentex dentex*	**Pagre,** *Pagrus pagrus*
Dorade royale, *Sparus aurata*	**Rascasse rouge,** *Scorpaena scrofa*
Dorade coryphène, *Coryphaena hipppuru*	**Sar commun,** *Diplodus sargus sargus*
Espadon, *Xiphias gladius*	**Sole,** *Solea solea*
Espadon voilier, *Istiophorus platypterus*	**Thazard/Job,** *Acanthocybium solandri*
Lieu jaune, *Pollachius pollachius*	**Thon jaune,** *Thunus albacares*
Lieu noir, *Pollachius virens*	**Voilier de l'Atlantique,** *Istiophorus albicans*

TAILLES MINIMALES LÉGALES

EN VIGUEUR EN MEDITERRANEE.

CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE PECHE A SOUTENIR EN BATEAU 2021

ZÔNES DE PÊCHE

La zone de pêche sera décidée en dernière minute en fonction des conditions météo

En cas de vent d'Est :

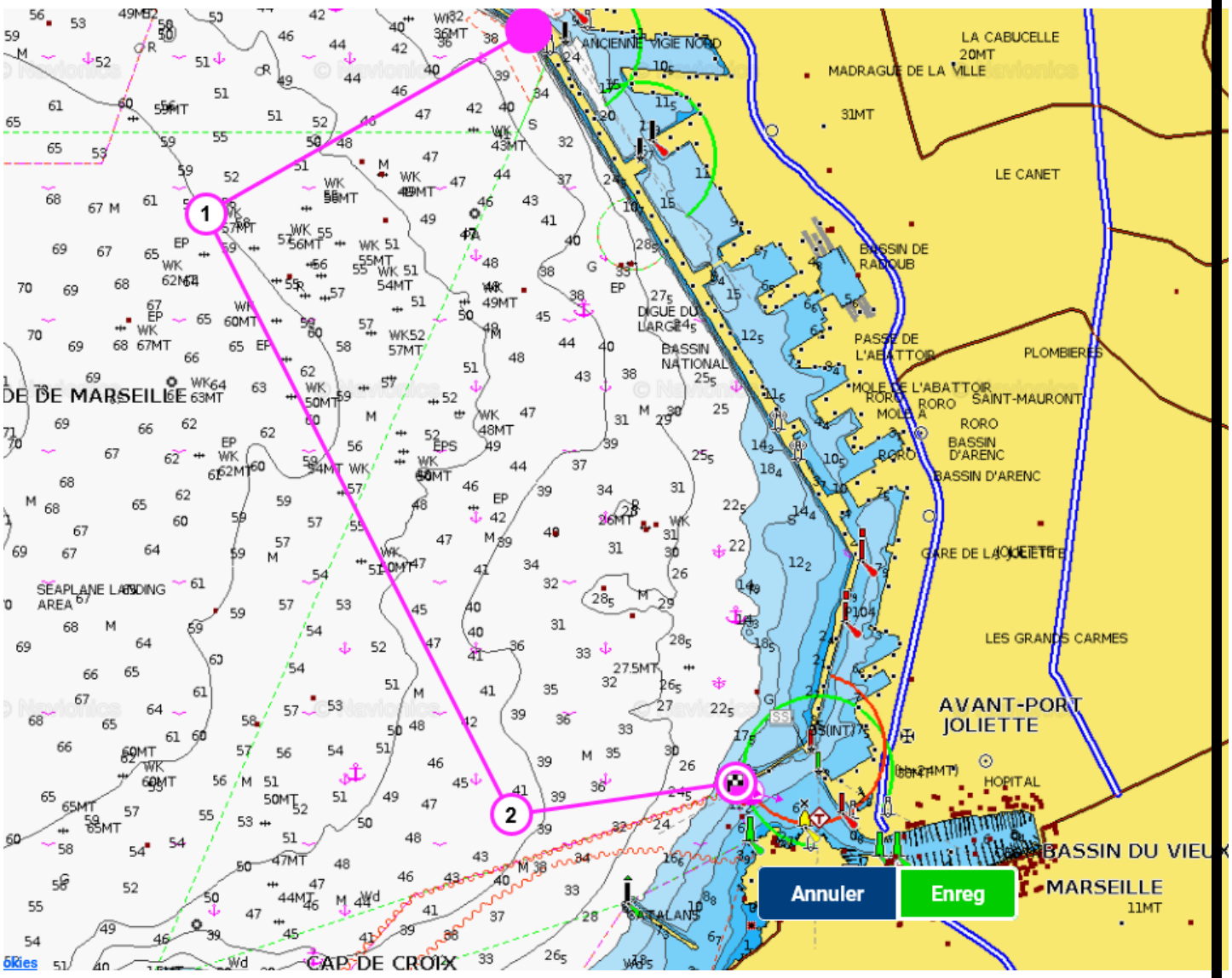
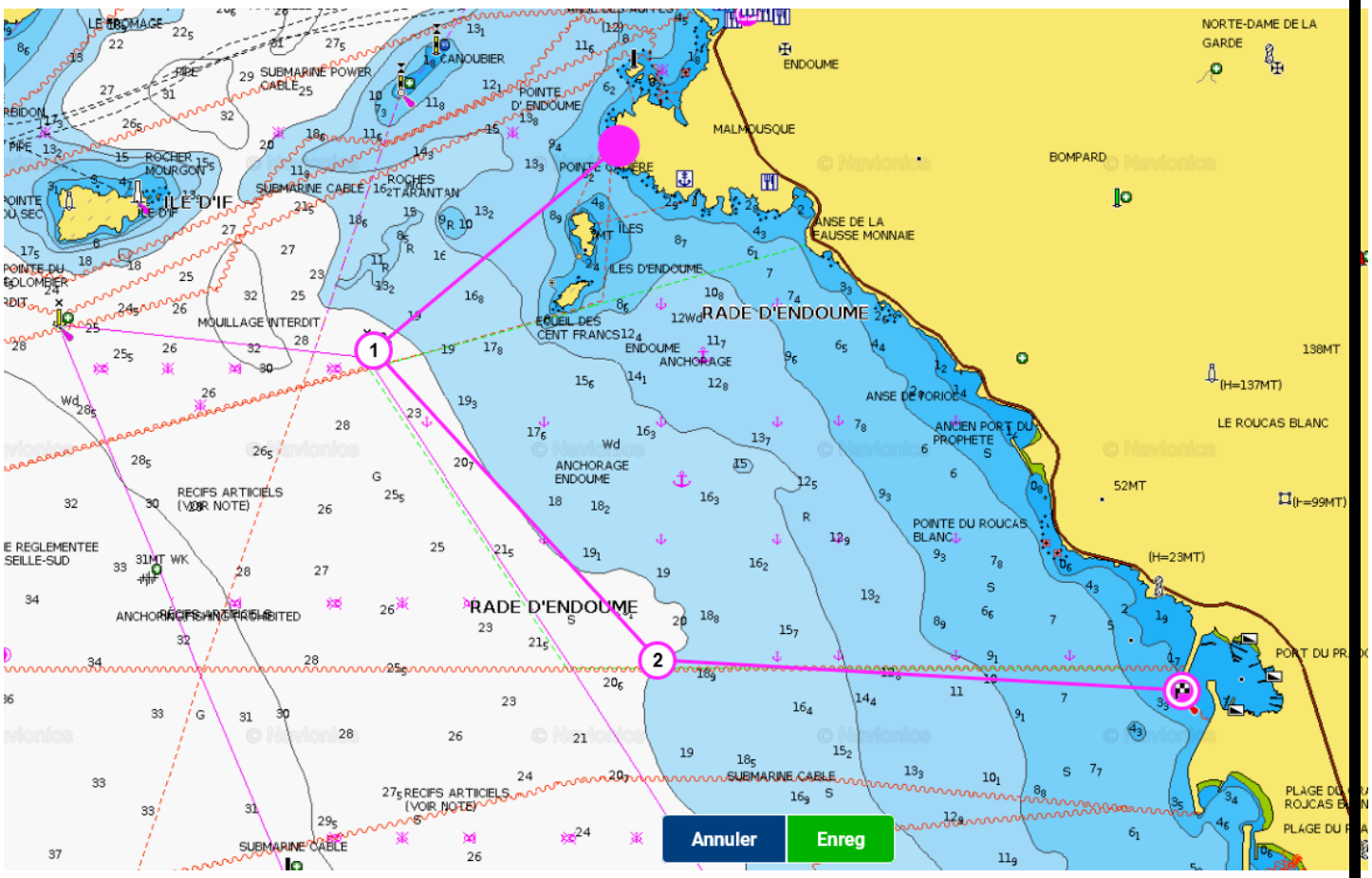
En cas de Mistral :